



Rue du Gollet, 2 4600 Visé

Tél: 04/379 96 60

Fax: 04/374 18 91

[fabienne.roose@arvis.be](mailto:fabienne.roose@arvis.be)

Madame,  
Monsieur,

*Votre enfant fait désormais partie de l'Athénée royal de Visé - Glons, un établissement scolaire important qui accueille plus de 1500 élèves. Une cohabitation harmonieuse entre les élèves, les enseignants et les parents suppose une bonne information réciproque.*

*Vu le nombre important de nouveaux élèves en 1<sup>ère</sup> année et les problèmes liés à la crise sanitaire, la rentrée scolaire s'effectue à trois heures différentes.*

*En ce qui concerne votre enfant, il devra être présent masqué soit à 8h25, 9h15 ou 10h05 (suivant le courrier reçu) dans la cour de récréation et nous vous demandons de ne pas l'accompagner, mais de le laisser à la barrière. L'enfant doit avoir un deuxième masque dans son cartable.*

*Pour vous écouter et éventuellement vous conseiller, la direction de l'établissement se tient à votre disposition. Un simple coup de téléphone permet parfois d'éviter bien des malentendus. C'est pourquoi je vous invite à vous adresser à Madame Hérion, éducatrice des élèves de première année, en téléphonant au 04/379.96.60. Si vous souhaitez rencontrer Madame la Préfète ou Madame la Provisseure, il est impératif de prendre rendez-vous en téléphonant au même numéro, les consignes de sécurité sanitaire prévoyant qu'on limite les entrées des tiers dans l'école.*

*Les dates des activités et réunions vous seront communiquées ultérieurement, notamment dans le calendrier scolaire qui sera publié sur notre site [www.arviseglons.be](http://www.arviseglons.be) que je vous invite à consulter tout au long de l'année, car il contient de nombreuses informations utiles.*

*C'est avec plaisir, que dès aujourd'hui, nous vous présentons un programme spécialement mis au point pour accueillir votre enfant les premiers jours de la rentrée scolaire. Nous vous en souhaitons bonne réception.*

*Nous vous rappelons que pour que l'**inscription** de votre enfant **soit effective**, nous devons être en possession de certains **documents administratifs**.*

*Nous vous invitons donc à **nous faire parvenir le plus rapidement possible** :*

- **Le C.E.B.** ainsi que le **document concernant le cours de langue** suivi dans l'enseignement primaire (sauf pour les élèves qui suivront les cours de 1<sup>ère</sup> différenciée) ;*
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) (si l'enfant l'a déjà reçue et si vous ne l'avez pas donnée lors de son inscription).*

*Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre entier dévouement.*

Véronique DUPONT  
Provisseure

Fabienne ROOSE-POTTIER  
Directrice AR Visé-Glons

### ***Des activités d'accueil du mardi 1 au mercredi 2 septembre***

*Il s'agit de poursuivre les objectifs suivants afin de rendre plus facile le passage du primaire au secondaire :*

- Avoir le plaisir de découvrir sa nouvelle école et s'y sentir bien ;
- Apprendre à connaître rapidement tous les camarades de classe ainsi que les professeurs ;
- Se présenter positivement en toute confiance devant ses nouveaux camarades.

### **Programme des journées d'accueil**

#### ▪ **Mardi 1 septembre 2020**

Les élèves de première année sont seuls dans l'école. Ils se présenteront masqués et garderont le masque toute la journée, excepté pendant les récréations (gel et savon à disposition dans tous les locaux).

Comme tous les jours, l'école ouvrira ses portes à partir de 07 h 45 et l'entrée se fera par la rue du Gollet. Une éducatrice se tiendra, comme chaque jour, dès huit heures, à l'entrée de l'école et pourra guider les nouveaux élèves qui rentreront en 3 vagues (8h25 – 9h15 – 10h05).

Après l'appel des élèves, les classes seront constituées. Elles seront confiées à un professeur qui dirigera l'accueil du groupe.

Des activités auront lieu en classe et hors de la classe.

Un petit fascicule intitulé "**Bienvenue à l'Athénée Royal de Visé - Glons**" sera distribué aux élèves. Il contient notamment des tableaux à compléter avec la liste des élèves de la classe, des professeurs, l'horaire des premiers jours, le plan de l'implantation, des renseignements pour connaître son école et divers conseils pour réussir ses études.

Chaque élève recevra aussi son journal de classe et la manière de l'utiliser sera expliquée. Les livres seront distribués, **votre enfant doit donc se munir de son cartable**. Il prendra aussi **un bic ou un stylo**.

Cette journée se terminera à **12 h 00**.

▪ **Mercredi 2 septembre 2020**

Les élèves se rangeront dans la cour dès 8H25 à l'endroit qui est attribué à leur classe.

Ils seront ensuite accueillis par des professeurs et découvriront l'école.

La journée se terminera à **12 h 00**.

▪ **Jeudi 3 septembre 2020**

L'horaire normal entre en vigueur de 8h25 à 15h15.

***Les professeurs ont mis tout en œuvre pour préparer l'accueil de votre enfant. Ils espèrent que vous adhérerez à l'esprit qui les anime et que vous apprécierez le programme qu'ils ont élaboré pour donner à votre enfant les meilleures chances de départ.***

**N.B.**

- ◆ Les autres jours de la semaine, les cours se terminent à 15h15 (de 15h15 à 16h05, des cours de remédiation ou de méthode de travail sont proposés aux élèves en difficulté, une surveillance est également organisée jusque 16h45).
- ◆ Les repas de midi fonctionneront selon l'éventail des possibilités proposé ci-dessous. Si votre enfant prend un des repas proposés par l'école, il faudra prévoir l'argent pour acheter un ticket (achat possible le mercredi 2 septembre).
- ◆ Durant les 6 premières semaines, les enfants mangent leurs tartines dans leur classe. Seuls les élèves qui prennent un repas chaud se rendent au réfectoire.

L'équipe des professeurs de première année

## QUELQUES INDICATIONS UTILES

### 1. SERVICE DU PRET DES LIVRES

Les livres scolaires sont prêtés aux élèves par un service géré par l'Amicale des Anciens Elèves de l'établissement. De plus, dans tous les cours, des photocopies sont distribuées. Le journal de classe édité par la Fédération Wallonie-Bruxelles est offert à chaque élève.

A la rentrée, une participation aux frais de **75 €** vous sera demandée pour nous permettre d'assurer le renouvellement périodique de ces manuels et couvrir les frais de photocopies.

### 2. CENTRE PSYCHO-MEDICO-SOCIAL (CPMS)

Ce centre est situé dans notre campus, rue de la Wade n°9, téléphone n°04 379 33 22. Il assure le suivi psycho-médical de nos élèves.

La Directrice invitera chaque classe de première année à une petite séance d'information.

### 3. RESTAURANT-REFECTOIRE

A partir du jeudi 3 septembre plusieurs formules seront possibles : apporter ses tartines ou prendre un repas à l'école :

repas complet (avec une boisson)	3 €
sandwich	1,7 € (pas disponible actuellement)
potage	0,5 € (pas disponible actuellement)
boisson	0,5 € (pas disponible actuellement)

Les ventes de tickets se font chaque jour pendant le temps de midi dans le hall de l'internat.

***Dès le 3 septembre, seuls les enfants qui habitent à proximité de l'école ou qui se rendent chez un membre de leur famille dont vous nous communiquerez l'adresse peuvent quitter l'école sur le temps de midi, s'ils ont une autorisation écrite des parents. Si vous souhaitez que votre enfant puisse rentrer à la maison pendant le temps de midi, remettez-lui une photo, format carte d'identité.***

### 4. LES HEURES D'ETUDE

Il se peut qu'à certains moments de la journée, votre enfant n'ait pas cours parce que le professeur est malade ou suit une formation. Quand cette heure « vide » se trouve pendant la journée, votre enfant ne peut pas quitter l'école, il se rend dans une salle d'étude ou à la bibliothèque.

Si cette heure se trouve en début ou en fin de journée (sauf le mercredi), votre enfant sera autorisé à arriver pour la 1<sup>ère</sup> heure de cours effective ou à quitter après la dernière heure de cours, si vous avez donné votre accord par la voie du journal de classe.

## 5. QUE FAIRE EN CAS D'ARRIVEE TARDIVE ?

Avant de se rendre au cours, l'élève doit se présenter au bureau situé dans le hall d'entrée pour y donner ou expliquer le motif du retard. La mention du retard est inscrite au journal de classe, les parents signent pour prendre connaissance. **L'absence de motif valable entraîne une sanction.**

## 6. QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE ?

Les présences sont notées à chaque heure de cours. Toute absence doit être justifiée **au plus tard dans les 48 heures.**

Toute absence doit être justifiée. Les parents peuvent évoquer une raison familiale ou un motif de santé pour un maximum de 9 demi-journées sur l'année scolaire. Au-delà de ces 9 demi-journées, le certificat médical ou une excuse de cas de force majeure est obligatoire (une heure isolée compte pour une demi-journée).

En cas d'absence prolongée, si vous ne pouvez vous-même prendre contact avec un copain de votre enfant pour l'aider à se remettre en ordre, vous pouvez téléphoner à l'éducatrice, Mme Hérion au 04/379.96.60, qui vous aidera.

Les absences sont relevées à chaque heure et vous sont signalées par courrier. Régulièrement, un bilan des « absences » est établi ; en cas d'anomalie, un nouveau courrier vous est adressé. En outre, les demi-journées d'absences sont notées dans le bulletin. Toutes les précautions sont prises pour assurer la surveillance de la régularité scolaire de votre enfant.

Il va de soi que nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement.

## 7. LOCATION D'UN CASIER

Pour la somme de 20 € (10 € de caution remboursable début juin 2020), votre enfant pourra louer un casier pour y déposer pendant la journée des objets scolaires encombrants. Les enfants de 1<sup>ère</sup> année seront contactés en priorité à ce sujet fin septembre.

***Apprendre à son enfant à respecter les consignes, c'est déjà l'aider à réussir.***